



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2021 – 045**  
**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

**OBJET : Cession de parcelles à destination de jardins**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE** : 19

**PRÉSENTS** : (14) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÈTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

**POUVOIRS** : (3) Mme Sylvie MAURY à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Clément CHAPPERT à M. Alain GHISALBERTI, M. Philippe MARCON à M. Sylvain DÉCOR

**ABSENTS** : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE

**DATE DE CONVOCATION** : 23 septembre 2021

Le 11 avril 2019, l'ancien conseil municipal a voté l'acquisition de parcelles nues et libres de toute occupation pour la création de jardins par délibération n°2019-019 comme repris ci-dessous.

Section	N° Parcelle	Superficie	Zonage	Vendeur	Observations	Objet de l'acquisition	Montant de l'acquisition
AP	437	00ha 13a 98ca	N	Mme CAMMAN	Zone Rouge PPI	Création de jardins	10 000 €
	528	00ha 29a 08ca					
	580	00ha 82a 35ca					

**Madame le Maire rappelle** à l'assemblée que la situation financière de la commune est déficitaire et qu'afin d'assainir celle-ci, le budget prévisionnel prévoit la vente de biens.

La parcelle AP 580 a été divisée en 7 lots en alignement des parcelles contiguës. Les modifications parcellaires ont été réalisées pour permettre aux propriétaires, le souhaitant, d'acheter une parcelle de jardin en prolongement de leur propriété.

À la suite de la transmission du document d'arpentage à la Direction des finances publiques par Monsieur HARMANGE, géomètre expert, un extrait du nouveau plan cadastral nous a été transmis avec les éléments énoncés dans le tableau suivant :

Section	N° Parcelle	Superficie estimée	Zonage	Vendeur	Observations	Parcelles contiguës à	Montant de l'acquisition
AP	772	2a 01ca	A0	Commune de Saint-Chinian	M. Aimé ROUSSEL	493	2 745 €
	764	7a 81ca			M. Reynal FIRON	495	3 942 €
	765	13a 14ca			M. Michel PLANES	496	2 520 €
	766	8a 40ca			M. Phillipe MARI	497	2 145 €
	767	7a 15ca			Mme Nicole ESTRABAUT	498	2 034 €
	768	6a 78ca			M. Ian JOHNSON	499	7 249 €
	769	15a 83ca			M. Guy BRICE	500	Pas de vente – parcelles restant communales
	770	16a 10ca					
	771	5a 13ca					

Afin de permettre au notaire Me LICHTLE de conclure la vente, nous repassons en délibération cette cession avec la mise à jour des données financières et parcellaires.

**Madame le Maire propose à l'assemblée**, après avoir pris connaissance des explications ainsi exposées, d'approuver les cessions susmentionnées et d'autre part, d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes afférents, au moment de la vente.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **Article 1 : D'APPROUVER** les cessions susmentionnées avec la mise à jour des données financières et parcellaires ;
- **Article 2 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes afférents, au moment de la vente ;
- **Article 3 : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

